



***Accumulez
des points de
récompense en
magasinant ici***

***Earn valuable
reward points
when you
shop here***

**Accumulez
des Points**

sur vos achats

Accumulez des points de récompense pour chaque dollar dépensé à l'achat de produits admissibles sur présentation de votre carte de récompense.

Échangez

vos points de récompense

Lorsque vous accumulez suffisamment de points, vous pouvez les échanger contre des récompenses.

Earn Points

On Purchases

You earn Reward Points for dollars spent on eligible purchases when you present a Rewards card.

Redeem

Your Rewards Points

When you earn enough points, you can exchange your points for rewards.

***adhérez dès
aujourd'hui***

join us today



Prénom/ First Name* _____

Nom de Famille/ Last Name* _____

Anniversaire (jj/mm/aaaa)/ Birth Date (dd/mm/yyyy) _____

Adresse Postale/ Mailing Address _____

Ville/ City _____

Province/ État/ State _____

Pays/ Country _____

Code Postal/ Postal Code/ ZIP _____

Numéro de Téléphone/ Phone Number _____

Adresse Électronique/ Email _____

Je vous autorise à me contacter par/ I permit you to contact me by :

Téléphone/ Phone Poste/ Mail Courriel/ Email

En signant le présent formulaire d'inscription et / ou en utilisant sa Carte pour la première fois, le Membre reconnaît et consent à être lié par les modalités et les conditions énumérées ci-avant.

By signing this application form and/or first time usage of the Card, the Member acknowledges and agrees to be bound by these terms and conditions.

Date* _____

Signature du Membre/ Member Signature* _____

Tous les champs marqués d'un « * » sont obligatoires.

All fields marked with "*" are required.

Au commerçant/ Merchant : Nous vous prions de donner au Membre sa Carte de Récompense./ Please give Rewards Card to Member. Le numéro de Carte attribué à ce Membre est le/ The number on the Card given to this Member is :

Entrez le Numéro de la Carte pour Fins de Référence
Enter Card Number for Reference Purposes

The following terms and conditions apply to the Rewards Program (the "Program") of the merchant whose name is set out in this application form and/or the merchant who has otherwise deemed the Member to be eligible to participate in the merchant's Program and has issued the Member a Merchant Points Card (as each such term is defined below) (the "Merchant").

- The Rewards Program (the "Program") awards Reward Points ("Points") to participants of the Program (each a "Member") who present their Merchant Points Card ("Card") for eligible purchases at the Merchant at a rate of accumulation of Points in relation to Canadian dollars spent by the Member, as set by the Merchant from time to time. Points may also be awarded based on other activities as designated by the Merchant from time to time. Points will not be awarded for purchases made by the Member from the Merchant prior to enrolling in the Program.
- Points are accumulated and may be redeemable for rewards in accordance with reward levels which are determined by the Merchant in its sole discretion. Once the Member has accumulated sufficient Points to earn a reward, the following may occur as determined by the Merchant in its sole discretion: a rewards coupon (the "Coupon") may be presented to the Member on the Member's sales receipt (the "Sales Receipt"), or the Merchant may allow the Member, upon request, to redeem Points for products and services. Upon the issuance of a Coupon or the redemption of Points, the Member's Points total will be reduced by the specified number of Points required for the reward being redeemed. All Points totals as shown on the Sales Receipt will be deemed to be correct, unless determined otherwise by the Merchant.
- Points have no monetary value or any other benefit other than that described in these terms and conditions. For greater certainty, Points may not be redeemed for cash.
- Points are not awarded and may not be redeemed on certain items sold by the Merchant including but not limited to: (a) any item where awarding or redeeming Points on the purchase of such item is prohibited by any law, rule, statute, regulation, order, judgment, decree, treaty or other requirement having the force of law; or (b) any other items specified by the Merchant from time to time in its sole discretion.
- Credits or returns will reduce or cancel Points previously awarded for the original purchase.
- Every time the Member makes a purchase, the Member's Points balance along with the number of Points earned on the transaction will appear on the Member's receipt (the "Sales Receipt"). The Member's Point balance is also available online at: www.moneris.com/loyaltycard/cardholder.
- The Member may only accrue Points to the account of the Member. Points may not be assigned, traded or otherwise transferred.
- The Points are for personal use only. Business corporations, joint ventures, partnerships, groups or associations may not register unless the Member has obtained the prior consent of the Merchant.
- The eligibility of the Member to participate in the Program shall be determined by the Merchant in its sole discretion.
- The Card remains the property of the Merchant. The Member is responsible for reporting misplaced, lost, stolen or damaged Cards to the Merchant. The Merchant is not responsible for rewards redeemed fraudulently through Cards that have been misplaced, lost, or stolen.
- The Merchant shall maintain the privacy, security and integrity of all personal information the Member submits to the Merchant ("Personal Information").
- The Merchant agrees that any Personal Information will be collected, used, disposed of and disclosed in accordance with the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and any other applicable legislation (collectively, the Privacy Act) and the Merchant will at all times respect and observe the provisions in the Privacy Act.
- By submitting the Personal Information to the Merchant or any of its service providers or agents, the Member consents and agrees that the Merchant may (i) collect, use and/or disclose Personal Information to communicate with the Member, to better understand the Member's shopping and information needs and to offer the Member relevant information, products, services and rewards to meet those needs; and (ii) allow limited and secured access to the Personal Information by authorized entities (including but not limited to Moneris Solutions Corporation) under its strict supervision solely for the purposes of supporting the Program.
- The Member consents to and agrees that on occasion, the Merchant may communicate special offers, information and services to the Member.
- If at any time, the Member wishes to withdraw from the Program, the Member shall return the Card to the Merchant along with a written request to the Merchant requesting that the Merchant deactivate the Member's Points account. Upon withdrawing from the Program, the Member shall forfeit all accumulated and unredeemed Points. The Member acknowledges and agrees that the Card may be deactivated by the Merchant after a period of inactivity, as determined by the Merchant in its sole discretion, and that a deactivated Card may not be reactivated. Upon deactivation of the Card, the Member shall forfeit all accumulated and unredeemed Points.
- Any disputes regarding the Program will be resolved by the Merchant in its sole discretion (including but not limited to disputes regarding the interpretation of these terms and provisions or any administrative or other procedures as may be established by the Merchant from time to time). All determinations made by the Merchant in connection with the Program shall be binding on the Member.
- The Merchant shall not be liable to the Member in any way or in any manner whatsoever for any direct or indirect claims, losses, costs, damages or expenses (the "Damages") caused by or arising from the Member's participation in the Program including, without limitation Damages which arise as a consequence of any breach by the Merchant of its obligations herein, whether or not the Merchant knew or had reason to know that such Damages might be incurred.
- The Merchant reserves the right to amend these terms and conditions from time to time or terminate the Program at any time. Termination of the Program will result in forfeiture of all Points without compensation unless the Member redeems the Points within thirty (30) days of the termination of the Program.
- Any failure of the Member to comply with any of these terms or conditions or any violation, fraud or abuse of the Program may result in forfeiture of all Points and possible termination of the Member's account without compensation.
- By signing or accepting this application form, the Member acknowledges and agrees to be bound by these terms and conditions.

Les modalités et les conditions qui suivent s'appliquent au programme de récompense (le « programme ») du commerçant dont le nom figure dans le présent formulaire d'adhésion et/ou du commerçant qui a jugé le membre admissible au programme et qui lui a remis une carte de points de son commerce (au sens des définitions figurant ci-après) (le « commerçant »).

- Le programme de récompense (le « programme ») permet aux participants (les « membres ») qui présentent au commerçant leur carte de fidélité (« carte ») d'accumuler des points de récompense (« points ») à l'achat de produits admissibles selon un taux d'accumulation de points par rapport aux dollars canadiens dépensés par le membre, selon ce que le commerçant fixe de temps à autre. Le commerçant peut également décider d'accorder des points dans le cadre d'autres activités, de temps à autre. Aucun point ne sera accordé au membre pour les achats qu'il a fait chez le commerçant avant de s'inscrire au programme.
- Les points accumulés peuvent être échangés contre des récompenses conformément aux paliers d'échange définis par le commerçant, à sa seule discrétion. Une fois que le membre a accumulé suffisamment de points pour les échanger contre une récompense, le commerçant peut décider, à sa seule appréciation, de procéder de la manière suivante : un bon de récompense (le « bon ») peut être remis au membre avec son reçu de vente (le « reçu de vente »), ou le commerçant peut permettre au membre, à la demande de ce dernier, de faire racheter ses points contre des produits et des services. Une fois le bon émis ou au rachat des points, les points que le membre a échangé pour se procurer sa récompense seront déduits du solde de sa carte. Tous les soldes des points qui figurent sur les reçus de vente sont considérés comme étant exacts, sauf indication contraire de la part du commerçant.
- Les points n'ont aucune valeur monétaire ou n'offrent aucun autre avantage que ceux décrits dans le présent document. Pour plus de certitude, les points ne peuvent en aucun cas être échangés contre de l'argent.
- Aucun point ne sera accordé et ni échangé à l'achat de certains produits vendus par le commerçant, y compris, sans toutefois s'y limiter : (a) tout produit pour lequel il est interdit d'accorder ou d'échanger des points sur achat en vertu d'une loi, d'un acte, d'un acte, d'un règlement, d'une ordonnance, d'un jugement, d'un décret, d'un traité ou de toute autre exigence ayant force de loi; (b) tout autre produit sélectionné par le commerçant de temps à autre, à sa seule discrétion.
- Les crédits et les retours auront pour effet d'annuler ou de diminuer les points précédemment acquis lors de l'achat initial.
- Chaque fois que le membre fait un achat, le solde des points sur sa carte ainsi que le nombre de points accumulés lors de la transaction apparaîtront sur son reçu (le « reçu de vente »). Le membre peut également consulter le solde de ses points en ligne au : www.moneris.com/loyaltycard/cardholder.
- Le membre ne peut accumuler des points que dans son propre compte. Les points ne peuvent être assignés, échangés ou transférés à un autre membre.
- Les points ne sont destinés qu'aux fins d'utilisation personnelle seulement. Les sociétés commerciales, coentreprises, partenariats, groupes ou associations ne peuvent s'inscrire au programme, à moins que le membre ait obtenu le consentement préalable du commerçant.
- L'admissibilité du membre à participer au programme est laissée à l'entière discrétion du commerçant.
- La carte demeure la propriété du commerçant. Le membre est tenu de signaler les cartes égarées, perdues, volées ou endommagées au commerçant. Le commerçant n'est aucunement responsable des récompenses obtenues frauduleusement par le biais de cartes qui ont été égarées, perdues ou volées.
- Le commerçant maintiendra la confidentialité, la sécurité et l'intégrité de toutes les données personnelles recueillies dans le cadre du programme (« renseignements personnels »).
- Le commerçant s'engage à se conformer à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et à toute autre loi applicable relativement à la collecte, à l'utilisation, à la suppression et à la divulgation de renseignements personnels (dans son ensemble, la « Loi sur la protection des renseignements personnels »); en outre, le commerçant s'engage à respecter les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels et à s'y conformer en tout temps.
- En soumettant ses renseignements personnels au commerçant ou aux fournisseurs de service ou aux partenaires de celui-ci, le membre autorise le commerçant à : (i) recueillir, utiliser et/ou divulguer des renseignements personnels pour communiquer avec le membre, afin de mieux comprendre ses besoins en matière d'information et de magasinage et de lui offrir des renseignements pertinents, des produits, des services et des récompenses qui répondent à ces besoins; (ii) donner un accès limité et sécurisé à ces renseignements personnels aux entités autorisées (y compris, entre autres, Corporation Solutions Moneris) sous sa stricte supervision, et ce, uniquement dans le but de soutenir le programme.
- Le membre convient et accepte qu'à l'occasion, le commerçant puisse lui communiquer des offres spéciales, des renseignements et des l'information sur des services.
- Si, en tout temps, le membre désire se retirer du programme, il doit rendre sa carte au commerçant et lui soumettre une requête écrite pour lui demander de désactiver son compte. Lorsqu'il se retire du programme, le membre renonce à tous les points qu'il a accumulés et qu'il n'a pas échangés. Le membre reconnaît et convient que le commerçant peut, à sa seule appréciation, désactiver sa carte après un certain temps d'inactivité, et qu'une carte désactivée ne peut pas être réactivée. Au moment de la désactivation de la carte, le membre renonce à tous les points qu'il a accumulés et qu'il n'a pas échangés.
- Tout litige au sujet du programme sera résolu par le commerçant à sa seule discrétion (y compris, sans toutefois s'y limiter, les litiges relatifs à l'interprétation des présentes modalités et conditions, aux procédures administratives ou aux autres procédures fixées de temps à autre par le commerçant). Toutes les décisions rendues par le commerçant en ce qui concerne le programme lieront le membre.
- Le commerçant ne sera pas tenu responsable envers le membre de quelque façon que ce soit relativement aux réclamations, pertes, coûts, dommages ou dépenses, directs ou indirects (les « dommages »), attribuables ou se rapportant à la participation du membre au programme. Cela inclut, sans s'y limiter, les dommages résultant du non-respect des obligations du commerçant stipulées dans la présente entente, et ce, même si le commerçant savait ou avait des raisons de croire que de tels dommages pourraient survenir.
- Le commerçant se réserve le droit de modifier les présentes modalités et conditions de temps à autre ou de mettre fin au programme à tout moment. La cessation du programme entraînera la perte sans compensation de tous les points accumulés dans le cadre du programme, à moins que le membre n'échange ses points dans les trente (30) jours suivant la cessation du programme.
- Tout manquement à l'une des modalités ou des conditions stipulées dans la présente entente ou tout abus, violation ou fraude à l'égard du programme peut entraîner la suppression de tous les points accumulés par le membre ainsi que l'éventuelle résiliation de son compte, et ce, sans compensation aucune.
- En signant ou en acceptant le présent formulaire d'inscription, le membre reconnaît et consent à être lié par les modalités et les conditions énumérées ci-avant.